

École élémentaire Patricia-Picknell *Code de vie*

Notre vision pour l'École élémentaire Patricia-Picknell

Pour les élèves

Une réussite pour tous; chacun et chacune exploite son plein potentiel dans une atmosphère accueillante de respect, d'entraide, de compréhension et de partage entre les élèves.

Pour le personnel

Une communauté d'épanouissement professionnel d'apprentissage qui permet à chacun et chacune d'exploiter son plein potentiel et sa diversité dans une atmosphère accueillante, respectueuse et qui vise la réussite de tous les élèves.

Mise en contexte

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le *conseil scolaire Viamonde* assure la mise en œuvre de la *Politique/programme note # 145 – Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves*.

L'objectif de la politique est de favoriser un milieu d'apprentissage et d'enseignement sûr dans lequel chaque élève peut réaliser son plein potentiel. La discipline progressive est une démarche qui se fonde sur un ensemble de programmes de prévention, d'interventions, d'appuis et de conséquences et qui tire parti de stratégies encourageant un comportement positif. Les interventions, les appuis et les conséquences doivent être clairs, convenir au stade de développement de l'élève et comprendre des possibilités d'apprentissage qui lui permettent de renforcer un comportement positif et de faire de bons choix. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Mise en contexte

- **Province :**

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires dans l'enceinte de l'école ou dans un environnement d'apprentissage virtuel, lors d'événements ou d'activités parascolaires ou à un programme avant et après l'école, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

- **Conseil :**

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et ouverture au monde et à sa diversité culturelle. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer que l'école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

• Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

• Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène ;
- Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

L'élève doit également :

- arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre ;
- être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité ;
- s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui ;
- suivre les règles établies et assumer la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

- suivre activement le travail et les progrès de leur enfant ;
- communiquer régulièrement avec l'école ;
- aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école ;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant ;
- avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant ;
- se familiariser avec le Code de conduite de l'école ;
- encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement ;
- aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi ;
- habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté ;
- communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents ;

- appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle.

La direction d'école doit également :

- faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- rendre toutes les personnes relevant d'elle responsables de leur comportement et de leurs actes;
- habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences chez les gens, de même que leurs idées et leurs opinions	• Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord	• Je demande de l'aide d'un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit. • Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin. • Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité. • Je respecte le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.
Langage et politesse	• J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. • Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. • Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. •
Honnêteté et intégrité	• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. • Je ne fais pas de plagiat. • Je respecte les droits d'auteurs.
<i>Respecter les biens et les lieux</i>	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. • Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. • Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
Intimidation	
Verbale	• Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	• Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas les autres à le faire.

Normes de comportement	Attentes
Sociale	• Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas les autres à le faire.
Électronique	• Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas les autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	• Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.
Santé	
Stratégies de protection	• Je m'engage à respecter les mesures de protection mises sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres. • Je m'engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil- *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

• Rappel à l'élève • L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève • Fiche de réflexion • Conseil de coopération • Perte de privilèges • Réparation des gestes posés • Appel aux parents, tuteur, tutrice • Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant • Retrait temporaire de la classe • Retrait du transport scolaire • Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire • La direction d'école rencontre l'élève • Travail communautaire	• Médiation • Retenue • Implication du conseiller en assiduité • Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire • Remboursement de matériel endommagé ou volé • Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant • Rencontre des parents avec la direction d'école • Suspension de l'école variant entre un et 20 jours • Renvoi de l'école • Renvoi du Conseil
--	---

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>
Activités périscolaires et parascolaires	• Je fais signer par mes parents à travers « Schoolday » les formulaires demandés pour les sorties éducatives et sportives à, ou avant, la date spécifiée. • Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du Conseil, je dois fournir une permission <u>écrite</u> afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	• L'utilisation d'appareils électroniques pendant les heures d'enseignement est exclusivement selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant. • L'école déconseille aux élèves qui ne peuvent en prendre soin d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Appels téléphoniques	• Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je demande la permission au bureau. • Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école. • Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.

Élément	Précisions																														
Centre de ressources / Bibliothèque	- Je dois retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état. - Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.																														
Circulation dans l'école	- Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées et les sorties, je vais lentement et calmement tout en respectant le sens de déplacement ainsi que les signalisations. - Je porte mes souliers d'intérieur et je les attache. - Je descends l'escalier du côté droit et une marche à la fois. - Je dois en tout temps être sous la surveillance d'un adulte. - Je demande toujours la permission pour sortir de la classe. - Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en transport scolaire.																														
Frais d'activités	L'élève est encouragé à s'acquitter dans la mesure du possible des frais d'activités exigés au début de l'année scolaire. Les frais d'activités servent à financer entre autres certaines activités éducatives et culturelles.																														
Heure des cours, classes et repas	<table><tr><th colspan="3">Horaire quotidien de l'élève 2021-2022</th></tr><tr><td></td><td>Arrivée des élèves</td><td>9h00 à 9h10</td></tr><tr><td></td><td>Accueil en classe (5 min.)</td><td>9h10 à 9h15</td></tr><tr><td rowspan="2">Bloc 1 de 120 min.</td><td>Période 1 (60 min.)</td><td>9h15 à 10h15</td></tr><tr><td>Période 2 (60 min.)</td><td>10h15 à 11h15</td></tr><tr><td>Récréation AM (30 mins)</td><td>Récréation</td><td>11h15 à 11h45</td></tr><tr><td>Bloc 2 de 60 min.</td><td>Période 3 (60 min.)</td><td>11h45 à 12h45</td></tr><tr><td rowspan="2">Dîner et récréation 60 min.</td><td>Dîner (20 min.)</td><td>12h45 à 13h05</td></tr><tr><td>Récréation (40 mins)</td><td>13h05 à 13h45</td></tr><tr><td rowspan="2">Bloc 3 de 120 min.</td><td>Période 4 (60 min.)</td><td>13h45 à 14h45</td></tr><tr><td>Période 5 (60 min.)</td><td>14h45 à 15h45</td></tr></table>	Horaire quotidien de l'élève 2021-2022				Arrivée des élèves	9h00 à 9h10		Accueil en classe (5 min.)	9h10 à 9h15	Bloc 1 de 120 min.	Période 1 (60 min.)	9h15 à 10h15	Période 2 (60 min.)	10h15 à 11h15	Récréation AM (30 mins)	Récréation	11h15 à 11h45	Bloc 2 de 60 min.	Période 3 (60 min.)	11h45 à 12h45	Dîner et récréation 60 min.	Dîner (20 min.)	12h45 à 13h05	Récréation (40 mins)	13h05 à 13h45	Bloc 3 de 120 min.	Période 4 (60 min.)	13h45 à 14h45	Période 5 (60 min.)	14h45 à 15h45
Horaire quotidien de l'élève 2021-2022																															
	Arrivée des élèves	9h00 à 9h10																													
	Accueil en classe (5 min.)	9h10 à 9h15																													
Bloc 1 de 120 min.	Période 1 (60 min.)	9h15 à 10h15																													
	Période 2 (60 min.)	10h15 à 11h15																													
Récréation AM (30 mins)	Récréation	11h15 à 11h45																													
Bloc 2 de 60 min.	Période 3 (60 min.)	11h45 à 12h45																													
Dîner et récréation 60 min.	Dîner (20 min.)	12h45 à 13h05																													
	Récréation (40 mins)	13h05 à 13h45																													
Bloc 3 de 120 min.	Période 4 (60 min.)	13h45 à 14h45																													
	Période 5 (60 min.)	14h45 à 15h45																													
Langue de communication	- Je communique en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires et parascolaires. - J'utilise la langue française dans tous mes échanges sauf dans les cours d'anglais.																														
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.																														
Matériel scolaire	- Je prends soin du matériel scolaire dont je dispose. - J'ai mes outils pour travailler : crayons, cahiers, manuels ... - J'aide au rangement du matériel après une activité. - Je n'échange pas de matériel scolaire avec les autres élèves.																														
Médicaments	- J'apporte une autorisation écrite de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école. - Je remets le médicament autorisé au bureau pour																														

Élément	Précisions
	entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	• Je garde mes objets de valeur à la maison, par ex. bijoux, argent, jeux et jouets. • Je n'apporte pas tout objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire.
Objets trouvés	• Je rapporte tout objet trouvé au bureau.
Période du repas	• Lors de la période du repas, je n'apporte pas d'aliments contenant des éléments qui seraient nocifs pour d'autres. • Je reste assis durant le repas et je parle calmement. • Je ne mange que la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments que je ne mange pas. • Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé. • Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortir.
Récréations	• Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation. Je reste dans la zone avec ma cohorte. ◦ Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas blesser mes pairs. ◦ Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations. ◦ Je prends mon rang dès le son de la cloche. ◦ En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes. ◦ Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide. ◦ Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge lors des récréations.
Salle de toilettes	• Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes. • Je reste calme sans grimper ou courir.
Système d'alarme	• Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.
Transport scolaire	• Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur. • Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné. • Je m'assois toujours à la place qui m'est assignée dans l'autobus. • À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre de temps. • Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil (Voir Guide du transport aux Règles de base Francobus)
Travaux scolaires et devoirs	• Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps. • Je remets des travaux de qualité. • Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	• Je m'engage à respecter les normes établies par le Conseil et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du Conseil. • J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues	• Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires.

Élément	Précisions
alignées	• Si je viens à l'école à vélo, je le range à l'endroit désigné. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Ventes / Activité de financement	• Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. • Je m'abstiens de vendre ou de troquer des articles à l'école.
Visiteurs	• Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau, signer le registre des visiteurs et respecter en tout temps le protocole d'accès aux lieux scolaires. • La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. • Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne. • Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.
Port du Masque	• Le port du masque n'est obligatoire ni pour les élèves, ni pour les membres du personnel, ni pour les visiteurs dans les écoles, ni dans les bureaux administratifs, ni dans le transport scolaire. La décision du port du masque continue d'être au choix de chaque individu.
Mesures d'hygiène	• La promotion de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire se poursuit dans l'école.

Engagement à notre code de vie École Patricia-Picknell

J'ai revu le code de vie de mon école avec mes parents. Je suis d'accord et je le suivrai de mon mieux.

(Nom de l'élève)

(Signature)

(Nom du parent)

(Signature)